

Voeu de la Société d'exploitation La Neigette

Conversion locale des ressources régionales

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — A la suite de la récente décision de l'OPDQ de subventionner directement les organismes de gestion en commun, la Société d'exploitation des ressources de La Neigette a reçu une subvention de \$42,400, ce qui lui a permis de se restructurer et d'engager un nouveau directeur général, M. Pierre Larocque.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, le nouveau directeur général a expliqué qu'en plus d'appuyer sur le développement des ressources forestières, agricoles et touristiques, la société veut désormais mettre l'accent sur la transformation sur place des ressources exploitées dans la région.

Au plan de l'exploitation forestière, a-t-il précisé, une nouvelle politique de services aux propriétaires

de lots boisés sera élaborée suite à une étude de satisfaction qui est présentement en cours, et qui devrait être mise en application dans le courant du mois d'août.

D'un autre côté, l'organisme procédera à une évaluation de l'organisation du développement dans chaque paroisse, l'objectif étant d'identifier un projet de développement économique par paroisse.

Par ailleurs, a précisé M. Larocque, on verra à démontrer le rôle essentiel de complémentarité économique entre les villages et de ceux-ci avec la ville de Rimouski. La société, a-t-il dit, apportera des précisions sur le rôle de l'économie rurale dans le développement régional, lors du sommet économique du comté de Rimouski.

Il a également précisé que la société vise à s'impliquer dans la réorganisation des structures de soutien au développement économique à l'échelle du territoire de la municipalité régionale du comté, afin que le milieu rural qu'elle représente puisse avoir sa juste part de soutien au développement économique.

Extension de services de main-d'oeuvre

Les programmes d'extension des services de main-d'oeuvre ont été

créés en 1972 sur une base expérimentale par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration du Canada, dans le but de rejoindre certains groupes de gens isolés des services des centres d'emploi du Canada.

Depuis 1978, la Société d'exploitation des ressources de La Neigette parraine un de ces projets d'extension, qui donne des services de placement, de formation et d'information de main-d'oeuvre adaptés aux problèmes des gens du milieu rural éloignés de Rimouski. Deux agents de développement et un agent de main-d'oeuvre couvrent les municipalités de Lac-des-Aigles, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse, Sainte-Blandine, Mont Lebel, Saint-Marcellin, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Valérien.

Or ces programmes d'extension, a-t-on expliqué au cours de la conférence de presse, viennent à échéance

en mars 1982, et le ministère songe maintenant à intégrer les services d'extension aux services réguliers du Centre d'emploi du Canada à Rimouski.

Les dirigeants de la Société d'exploitation se disent d'accord avec cette intégration, à condition cependant que les services ne soient pas diminués qualitativement ou quantitativement. Ils estiment en effet que les services sont plus efficaces quand ils sont donnés sur place par des personnes du milieu. C'est pourquoi ils concluent qu'ils sont prêts à collaborer à l'étude d'intégration des services d'extension et éventuellement à faire encore partie du réseau de mise en application des services, car à leur avis, il n'y a rien de mieux que d'intégrer les services de main-d'oeuvre et de création d'emplois à un milieu, plutôt que d'intégrer la clientèle à un service.



Des quais flottants ont été mis à l'eau, cette semaine.

Le Soleil, Jean-Claude Pouvet

Etonnement du syndicat des professeurs

Le mandat du directeur général renouvelé au cégep de Rimouski

RIMOUSKI (par J.-C. P) — Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration du collège de Rimouski décidait de renouveler le mandat de M. Gilles Beauchemin, directeur général du collège pour une période de trois ans. Cette décision du conseil faisait suite au rapport que lui avait remis le Comité d'évaluation, lequel avait procédé au cours des derniers mois à une consultation auprès de différents intervenants du milieu.

A la suite de cette annonce, le Syndicat des professeurs du cégep de Rimouski a exprimé son étonnement que le ministre de l'Éducation n'ait pas procédé dans le cas de M. Beauchemin comme dans ceux de MM. Gabriel Bérubé et Denis Cassista, lors du renouvellement de son mandat normalement échu au printemps 1981.

Le syndicat estime que l'actuel directeur général a fait l'objet dans le passé de nombreuses critiques de différents groupes du collège, qui sont même allés jusqu'à recommander son non renouvellement.

Or, dit le syndicat des professeurs, devant le durcissement des relations entre la direction du cégep et les groupes syndiqués du collège, devant la dégradation du climat de travail et du rôle du directeur général dans les derniers conflits, devant les demandes de mise en tutelle et de démission répétées par les professeurs, le ministre n'a pas saisi l'oc-

casion de rétablir la paix sociale au cégep de Rimouski.

Enfin, le syndicat rappelle qu'il a cessé de participer au comité d'é-

valuation du directeur général, estimant que ce comité n'a jamais pris en considération les avis des groupes du collège.

Début de l'aménagement du port de plaisance, à Bic

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est de peine et de misère qu'un ancien projet de port de plaisance au Bic commence à prendre forme.

Grâce à une subvention accordée à la Chambre de Commerce de cette localité au montant de \$39,394, dans le cadre des programmes d'emplois communautaires du gouvernement du Canada, la mise à l'eau des premiers quais flottants s'est faite cette semaine, à proximité de l'île au Massacre.

De plus, une rampe de mise à l'eau en béton armé, d'une longueur de 125 pieds sur 25 pieds de large a été construite au cours des derniers mois, et a déjà commencé à être utilisée pour la mise à l'eau de petites embarcations de plaisance.

Ce projet comprenait la coupe du bois pour la construction des quais flottants. Ainsi, 20 sections de 12 pieds

chacune ont été construites. Les promoteurs considèrent que c'est là un modeste début, mais que d'autres projets analogues pourraient éventuellement permettre de réaliser un important port de plaisance dans un lieu qui s'y prête merveilleusement.

On sait en effet que l'idée d'un port de plaisance au Bic a été lancée il y a cinq ou six ans par la Chambre de Commerce locale, qui avait par la suite créé un organisme autonome auquel adhérait plus d'une centaine de personnes, dont une majorité de Rimouskiens. Cette corporation rencontra quelques politiciens et beaucoup de déboires, pour finir en queue de poisson.

Puis des membres de la première corporation reprisent l'idée au sein de la Chambre de Commerce de Rimouski, d'où a surgi le projet d'un port de plaisance à Rimouski-Est, mais dont la portée fut tout aussi éphémère.

Mais quelques esprits tenaces du Bic sont revenus à la charge, avec des projets plus modestes, conscients que s'ils réussissent à amorcer le projet, il sera plus facile par la suite d'y donner de l'ampleur.

Selon M. Noël Leclerc, qui a dû quitter récemment la présidence de la Chambre de Commerce du Bic pour des raisons de santé, la partie n'est quant même pas entièrement gagnée, puisque le ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche crée également certaines difficultés, notamment dans l'application de la loi 19 sur la vocation des parcs de conservation.

L'idée du parc est une grande chose, pensent les promoteurs du port de plaisance, mais ils voient mal, justement, comment l'idée d'un port de plaisance pourrait être contraire aux objectifs poursuivis. Quoi qu'il en soit, les premiers quais sont à l'eau et l'on a bon espoir que ce port de plaisance ne pourra que prendre de l'ampleur.

dans nos régions

Antenne pour la Gaspésie

RIMOUSKI — Les entreprises Télé-Capitale et Québec-Téléphone ont convenu d'unir leurs ressources pour implanter cet automate le premier service privé de télévision française dans Gaspésie-Nord. A cette fin, Québec-Téléphone terminera le mois prochain l'érection d'une infrastructure de 500 pieds, sur le mont Trouble, à Sept-Iles. Cette tour supportera une antenne de 100.000 watts dont les éléments radiatifs domineront le golfe Saint-Laurent d'une hauteur de 1.430 pieds. Le faisceau hertzien balayera la rive opposée de Gaspésie-Nord. C'est sur le canal 5 que le signal de CFER-TV pourra être capté le long du littoral depuis Les Méchins jusqu'à Grande-Val-

lée. Pour que le personnel technique de Télé-Capitale puisse en tout temps accéder de façon commode à l'équipement, Québec-Téléphone procédera au réaménagement physique des installations du mont Trouble, un de ses lieux majeurs de transmission.

Collecte de sang

TROIS-PISTOLES — Les Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles tiennent leur collecte de sang annuelle lundi prochain dans le gymnase de l'école L'Italian Principale. L'équipe mobile de la Croix-Rouge accueillera les donateurs de 14h30 à 17h et de 19h à 21h. Le président de la collecte de sang est M. Jean-Paul Leclerc et la vice-présidente est Mme Annette Michaud. Sont attendus: 250 donateurs de sang.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

2075, rue University, 11e étage
Montréal (Québec) H3A 1K8
(514) 845-6141

Message aux membres* de l'OIQ

Par décret, édicté sur la recommandation du ministre Camille Laurin, le gouvernement entend placer le diplôme de baccalauréat en technologie (B. Tech.) décerné par l'École de technologie supérieure sur un pied d'égalité avec les diplômes accordés par les sept établissements d'ingénierie du Québec. Si cette décision unilatérale, prise le 23 juin, devait être maintenue, elle permettrait aux diplômés de l'ETS d'avoir automatiquement accès à l'OIQ et de porter le titre d'ingénieur. N'ouvre-t-on pas ainsi la porte à tous ceux qui ont une formation équivalente pour prétendre avoir droit au même privilège?

Comment le public pourra-t-il évaluer et apprécier la différence entre un ingénieur dont les qualifications sont universellement reconnues et un diplômé de l'ETS qui, selon les registraires de cinq facultés d'ingénierie du Québec, ne dispose que d'environ **35 des 110 crédits** universitaires nécessaires pour accéder à la profession d'ingénieur, au Québec ou ailleurs?

"Cette décision anéantit soixante années d'efforts de la part de l'Ordre pour identifier les ingénieurs québécois et obtenir qu'on reconnaisse leurs qualifications, non seulement au Québec, mais au Canada et sur la scène internationale" a souligné le président de l'Ordre, M. Pierre Delisle, ing., lors de la conférence de presse de mardi.

L'OIQ, QUI S'OPPOSE FERMEMENT À CETTE DÉCISION, A DEMANDÉ AU MINISTRE DE SURSEOIR À LA PUBLICATION DU DÉCRET.

DÉJÀ FORT DE L'APPUI DE 98% DE SES 23.000 MEMBRES EXPRIMÉ PAR RÉFÉRENDUM ET DES 8.000 ÉTUDIANTS EN GÉNIE AU QUÉBEC, L'OIQ LES INVITE À MANIFESTER À NOUVEAU LEUR OPPOSITION, **SANS DÉLAI**, ET PAR TOUS LES MOYENS À LEUR DISPOSITION, (TÉLÉGRAMMES, SERVICES DE MESSAGERIE, LIVRAISONS PERSONNELLES), EN COMMUNIQUANT AVEC LE MINISTRE CAMILLE LAURIN, AU SOIN DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, HÔTEL DU GOUVERNEMENT, ÉDIFICE "G", CITÉ PARLEMENTAIRE, QUÉBEC.

* En raison de l'interruption du service postal, l'OIQ a choisi de recourir à ce moyen pour informer ses membres et tous ceux que le sort des professions intéresse, d'une décision gouvernementale affectant le public.



Le Soleil, Isabelle Jinchereau

"Pas de paie de vacances", a annoncé hier aux travailleurs le porte-parole syndical Fernand Brière (au premier plan). A l'arrière, d'immenses tuyaux d'aqueduc prêts par la ville à l'employeur bloquent l'entrée des Industries Bourassa.

A cause d'un lock-out

Pas de paie de vacances aux Industries Bourassa

par Isabelle JINCHEREAU
(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Les 150 travailleurs des Industries Bourassa, à Saint-Raymond, en lock-out depuis le 26 mai dernier, ne pourront retirer leur paie de vacances, alors que des milliers de leurs collègues s'apprentent à partir en congé aujourd'hui.

C'est ce qu'ils se sont vu confirmer hier matin par le conseiller syndical de la CSN, M. Fernand Brière, qui, au terme de deux entrevues téléphoniques obtenues avec le vice-président exécutif de l'usine, M. Gérard Potvin, a précisé que l'employeur n'était pas intéressé à "subventionner les vacances des ouvriers", tant et aussi longtemps que durerait le conflit de travail.

M. Brière a par la suite invité les quelque 80 ouvriers mécontents, fai-

sant les 100 pas depuis le matin, à rester calmes. "Quand vous rentrerez, il faudra que la cabane soit encore debout", a-t-il rappelé aux travailleurs, qui menaçaient de faire du grabuge.

Reprenant les paroles de son interlocuteur, M. Brière a toutefois évoqué la possibilité d'une reprise des négociations dès la semaine prochaine, alors que le conciliateur Jean Des Trois Maisons sera de retour de vacances.

"Si chacun y met du sien, le conflit pourrait facilement se régler en deux jours", a spécifié ce dernier au SOLEIL, qui a tenté, en vain, de rejoindre la direction de l'usine de pattes de meubles.

Depuis le 26 mai, date où les travailleurs ont rejeté, après étude, dans une proportion de 80 pour 100 le rapport final d'offres déposé la veille

par l'employeur et se sont heurtés aux portes closes de l'usine, aucune rencontre n'est intervenue entre les deux parties.

Quant au projet global et non final de règlement déposé le 9 juin par le syndicat, il n'a fait l'objet d'aucune discussion. "On a déjà fait d'importantes concessions au chapitre des salaires, mais on n'enlèvera pas nos culottes", précise le comité syndical, qui réclame maintenant 16 pour 100 d'augmentation la première année et un peu moins la deuxième, tandis que l'employeur offre en moyenne une hausse salariale de 11 pour 100 ainsi qu'une convention collective d'une durée de trois ans.

La sécurité-santé au travail, la mécanique d'ancienneté, les heures de travail et l'indexation au coût de la vie sont également des points en suspens.

Un nouveau traversier pour l'île aux Grues

par François ROY

LEVIS — Le ministre des Transports, M. Michel Clair a présidé aujourd'hui aux cérémonies inaugurales du traversier "Grue-des-Iles", alors qu'il coupait un ruban symbolique sur la passerelle du navire, pour ensuite y dévoiler une plaque commémorative.

Ce traversier construit au coût de \$2,8 millions a été à la même occasion baptisé par Mme Emma Lavoie, de l'île aux Grues, dont l'époux, le capitaine Paul-Eugène Lavoie, décédé en 1979, avait été le premier à offrir un service régulier de traversier, tant pour véhicules que pour piétons, entre l'île aux Grues et Montmagny en 1951.

Plusieurs personnalités du monde politique, municipal, civil et religieux

ont assisté aux cérémonies, dont la remise par le ministre Clair d'un chèque à M. Joseph-Edmond Lavoie, de l'île aux Grues, gagnant en mars 1980 du concours pour trouver un nom au navire. Le jury avait dû fixer son choix parmi 69 noms soumis par une quarantaine de participants.

En plus d'améliorer et de moderniser ce lien maritime entre les deux rives précitées, le "Grue-des-Iles" grâce à ses machines puissantes, lui permettant d'atteindre une vitesse de 12 noeuds, pourra faire beaucoup plus de voyages aux heures de haute marée. Sa mise en service permettra d'augmenter de 26 pour 100 ses traversées dans une même saison, ce qui se traduira par quelque 632 voyages

dont une quarantaine réservés exclusivement au transport de matière dangereuses. L'ancien traversier "La Marjolaine" avait effectué 464 voyages en 1980.

Le "Grue-des-Iles", construit par la firme "Les bateaux Tur-Bec Inc.", sera incessamment confié à la Société des traversiers du Québec (STQ) qui a déjà la responsabilité de surveiller les opérations de la traverse de l'île administrée par Navigation Lavoie Inc. et son président le capitaine Jacques Lavoie.

Les citoyens de l'île aux Grues utilisent gratuitement ce service grâce à une subvention annuelle du ministère des Transports du Québec.

Circuit culturel pour cinq circonscriptions

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — L'Association touristique du Pays de l'Érable (ATPE), par l'entremise de son directeur général, M. Yvan Fortin, a procédé, hier, au lancement d'un circuit culturel sur le territoire qu'elle dessert.

A l'intérieur de ce grand circuit régional culturel, a déclaré M. Yvan Fortin, lors d'une conférence de presse tenue à Sainte-Marie de Beauce, "on retrouve les sites historiques et les attraits culturels des comtés de Beauce, Lévis, Lotbinière, Bellechasse et Montmagny-L'Islet".

Selon M. Fortin, "ce circuit culturel permettra aux touristes ainsi qu'à la population locale d'arpenter nos routes bordées de culture et d'histoire, mais aussi d'y rencontrer des gens grouillants et accueillants".

"On espère avec ce circuit culturel, dit-il, favoriser la découverte de la Vallée-de-la-Chaudière en Beauce, la Côte du Saint-Laurent soit Lévis, Lotbinière et la Côte-du-Sud et la vallée de l'Étchemin soit la circonscription de Bellechasse dans les Appalaches.

Aussi, les gens du Pays de l'Érable étant reconnus pour leur hospitalité proverbiale, ce circuit culturel vise à attirer la clientèle touristique du Québec et tout particulièrement celle des villes de Montréal, Sherbrooke et Québec.

Le long de ce circuit culturel, a expliqué M. Yvan Fortin, on retrouve trois villes étapes importantes pour

leur infrastructure touristique, soit celles de Saint-Georges en Beauce, Saint-Jean-Port-Joli sur la Côte-du-Sud et Lévis près du pôle touristique de Québec.

Les autres villes importantes offrant de l'hébergement sur ce circuit culturel du Pays de l'Érable sont celles de Sainte-Marie, Saint-Joseph de Beauceville en Beauce, Laurier-Station, Charny, Montmagny, L'Islet-sur-

Mer et Saint-Roch-des-Aulnaies le long du Saint-Laurent, et dans la région des Appalaches il y a Saint-Henri, Sainte-Claire, Saint-Anselme et Lac-Étchemin.

Toutefois, a-t-on appris, ce dernier endroit, soit la région de Lac-Étchemin, est le site privilégié en raison du Mont Orignal en vue de la création d'une station touristique nationale.

Tréco aurait eu un second contrat pour l'Algérie

SAINT-ROMUALD — La compagnie Tréco Inc., de Saint-Romuald, aurait obtenu un autre contrat en Algérie.

Le président de Tréco, M. Marcel Dutil, est en effet rentré au Québec cette semaine, d'un court voyage de quatre jours en Algérie où il est allé poursuivre les négociations en vue d'obtenir un second contrat d'importance pour cette entreprise de la Rive-Sud de Québec.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, Tréco poursuit depuis déjà quelques mois des négociations

pour ce contrat, les derniers détails seraient finalisés sous peu. Ce contrat permettrait la construction d'écoles et de maisons, dans le cadre de la reconstruction de la ville de El-Asnam, détruite par un tremblement de terre, il y a quelques mois. Tréco a déjà décroché un contrat de \$70 millions pour la construction de 1,774 unités de logement dans cette ville algérienne.

Le président Dutil était en réunion de travail, hier, et il n'a pu être joint pour fournir plus d'information à ce sujet.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Message aux membres* de l'OIQ

Par décret, édicté sur la recommandation du ministre Camille Laurin, le gouvernement entend placer le diplôme de baccalauréat en technologie (B. Tech.) décerné par l'École de technologie supérieure sur un pied d'égalité avec les diplômes accordés par les sept établissements d'ingénierie du Québec. Si cette décision unilatérale, prise le 23 juin, devait être maintenue, elle permettrait aux diplômés de l'ETS d'avoir automatiquement accès à l'OIQ et de porter le titre d'ingénieur. N'ouvre-t-on pas ainsi la porte à tous ceux qui ont une formation équivalente pour prétendre avoir droit au même privilège?

Comment le public pourra-t-il évaluer et apprécier la différence entre un ingénieur dont les qualifications sont universellement reconnues et un diplômé de l'ETS qui, selon les registraires de cinq facultés d'ingénierie du Québec, ne dispose que d'environ **35 des 110 crédits** universitaires nécessaires pour accéder à la profession d'ingénieur, au Québec ou ailleurs?

"Cette décision anéantit soixante années d'efforts de la part de l'Ordre pour identifier les ingénieurs québécois et obtenir qu'on reconnaisse leurs qualifications, non seulement au Québec, mais au Canada et sur la scène internationale" a souligné le président de l'Ordre, M. Pierre Delisle, ing., lors de la conférence de presse de mardi.

L'OIQ, QUI S'OPPOSE FERMEMENT À CETTE DÉCISION, A DEMANDÉ AU MINISTRE DE SURSEoir À LA PUBLICATION DU DÉCRET.

DÉJÀ FORT DE L'APPUI DE 98% DE SES 23,000 MEMBRES EXPRIMÉ PAR RÉFÉRENDUM ET DES 8,000 ÉTUDIANTS EN GÉNIE AU QUÉBEC, L'OIQ LES INVITE À MANIFESTER À NOUVEAU LEUR OPPOSITION, **SANS DÉLAI**, ET PAR TOUS LES MOYENS À LEUR DISPOSITION, (TÉLÉGRAMMES, SERVICES DE MESSAGERIE, LIVRAISONS PERSONNELLES), EN COMMUNIQUANT AVEC LE MINISTRE CAMILLE LAURIN, AU SOIN DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, HÔTEL DU GOUVERNEMENT, ÉDIFICE "G", CITÉ PARLEMENTAIRE, QUÉBEC.

* En raison de l'interruption du service postal, l'OIQ a choisi de recourir à ce moyen pour informer ses membres et tous ceux que le sort des professions intéressées, d'une décision gouvernementale affectant le public.

2075, rue University, 11e étage
Montréal (Québec) H3A 1K8
(514) 845-6141

Les assureurs gagnent contre les retraités invalides

Recours collectif refusé

par **Lise LACHANCE**
du bureau du Soleil
MONTREAL — Le juge Jules Beaugard, de la cour supérieure, a débouté de leurs requêtes pour autorisation d'exercer un recours collectif l'AQDR (Association québécoise pour la défense des retraités et préretraités) et les invalides qui accusent une dizaine de compagnies d'assurances de déduire de leurs prestations les allocations d'invalidité que leur verse la Régie des rentes.

Dans un long jugement de 24 pages dont LE SOLEIL a obtenu copie, le magistrat rejette avec dépens la requête du rentier Gérard Pelletier contre la Sun Life du Canada. Cette requête ayant servi de base aux neuf autres et les procureurs des diverses parties ayant convenu que toutes les

plaidoiries seraient versées aux dossiers les uns des autres, la décision du juge Beaugard s'étend à l'ensemble des requêtes déposées devant lui durant la première semaine de mai 1981.

Méthode de calcul
Contrairement à ce qu'affirmaient les requérants, le juge estime que les compagnies d'assurances n'ont pas effectué une compensation illégale entre les prestations dues en vertu du contrat d'assurances et celles accordées par la Régie des rentes du Québec. "Il est clair que la clause

Dans un F-27 du gouvernement

Une femme meurt à côté d'un médecin impuissant

par **Roger BELLEFEUILLE**
Une sexagénaire de la rive sud de Québec a succombé, mercredi, des suites d'une hémorragie gastrique alors qu'elle était transportée d'urgence des Iles de la Madeleine à Québec, dans un F-27 du ministère québécois des Transports.

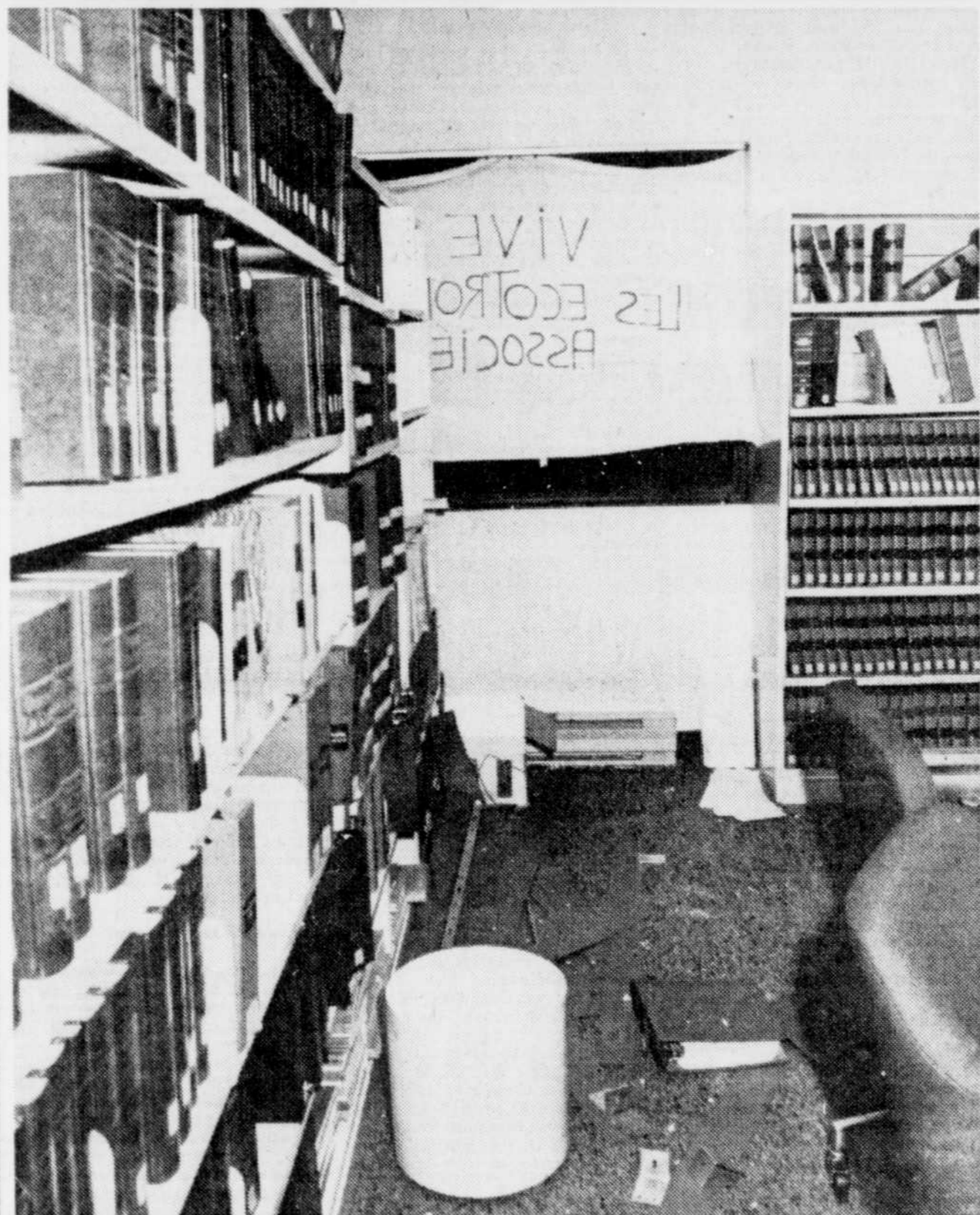
La jeune femme médecin et l'infirmière qui l'escortaient n'ont pu être d'un grand secours, l'appareil ne disposant, comme tout équipement d'intervention, que d'une bonbonne d'oxygène dont le masque était trop grand pour la figure de la patiente.

Pourtant, depuis fin avril, l'aviation-ambulatoire du gouvernement du Québec, bourré d'équipements médicaux sophistiqués, prêt à voler, est gardé immobilisé dans un hangar de l'aéroport de Québec. Le dossier d'utilisation de cet avion, un bi-réacteur H-125, acheté à cette fin en décembre 1979 au coût de \$750,000, ne fait que piétiner depuis lors.

Cet avion, selon les renseignements, ne fait que piétiner depuis lors.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Commission des droits de la personne Occupants délogés



C'est par cette fenêtre que l'inspecteur Jean Hamilton s'est introduit, tard hier soir, dans le local occupé depuis mardi par Nicole Tremblay et Paul Ruel. Les autres agents ont fait irruption par une brèche pratiquée dans le mur en haut des étagères, à gauche.

Le Soleil, Clément Thibault
texte et photo, page A-2

Parizeau négociera lundi un important emprunt au Japon

par **Richard DAIGNAULT**
Prenant avantage de la baisse dans la valeur du yen et des taux d'intérêt très bas du Japon, le gouvernement du Québec est en train de négocier un prêt substantiel avec un syndicat financier de Tokyo.

Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, arrivera dans la capitale nipponne lundi pour conclure les accords et signer les documents.

Au cours d'une brève visite à la délégation du Québec, logée au cinquième étage d'un édifice moderne au centre de Tokyo, le journaliste du SOLEIL a rencontré les représentants du ministère des Finances et du syndicat financier.

L'affaire est intéressante. Alors que les taux d'intérêt en Amérique du Nord tournent autour de 20 pour 100, les Japonais prêtent à des taux qui varient entre 7 et 8.5 pour 100.

On s'imagine le volume de demandes que reçoivent les financiers japonais.

"Il faut faire la queue pour obtenir son prêt. Les Japonais sont des gens très méticuleux non seulement en ce qui concerne les textes des ententes, mais aussi dans les relations personnelles", m'a fait remarquer Paul Côté, membre de la délégation depuis son inauguration en 1973. Côté, ex-missionnaire jésuite au Japon, parle couramment le japonais.

"Ces hommes se fient plus à leur perception du caractère des gens avec qui ils font affaire qu'aux textes légaux qu'ils signent."

Nouvelle aluminerie?

Des pourparlers ont été amorcés entre certains intérêts industriels nippons et québécois en vue de construire une nouvelle aluminerie au Québec.

Les Japonais ne possèdent à peu près aucune ressource énergétique. Ils importent 90 pour 100 de leurs besoins. Ils doivent aussi importer leur

(Suite à la page A2, 3e col.)

CRAYONS DE SOLEIL

voir cahier B

sommaire

- Annonces classées C-3 à C-14
- Arts et spectacles A-12 et A-13
- Bridge C-13
- Carrières et professions A-8
- Décès C-15
- Economie-finances A-14 et A-15
- Editorial A-6
- Feuilleton A-13
- Horoscope C-14
- Information régionale A-4 et A-5
- Mot mystère C-3
- Mots croisés C-4
- Où aller à Québec A-13
- Page documentaire A-7
- Patron C-13
- Sport B-1 à B-3
- Télévision A-12

6
LES ONTARIOIS

D'AUJOURD'HUI

L'Ontario offre maintenant tous les services de justice en français, mais les avocats, même franco-ontariens, ont tous été formés en anglais...

page A-7



Paquet-Le Syndicat: c'est la cohue!

HIER, le rayon de la chaussure de Paquet, Mail Saint-Roch, ressemblait à ça. Un amoncellement de boîtes étaient répandues sur le sol, pendant que les clients s'affairaient à en ajouter quelques autres. Le spectacle était le même dans tous les rayons des quatre magasins de la chaîne, au grand désespoir du syndicat des employés, qui fait appel à un boycottage de la vente de liquidation.

Le Soleil, Yvon Monerain
textes et photos, page A-3

Mis à pied par l'Etat pour refus d'effectuer un travail dangereux

par **Jean-Charles GRENIER**

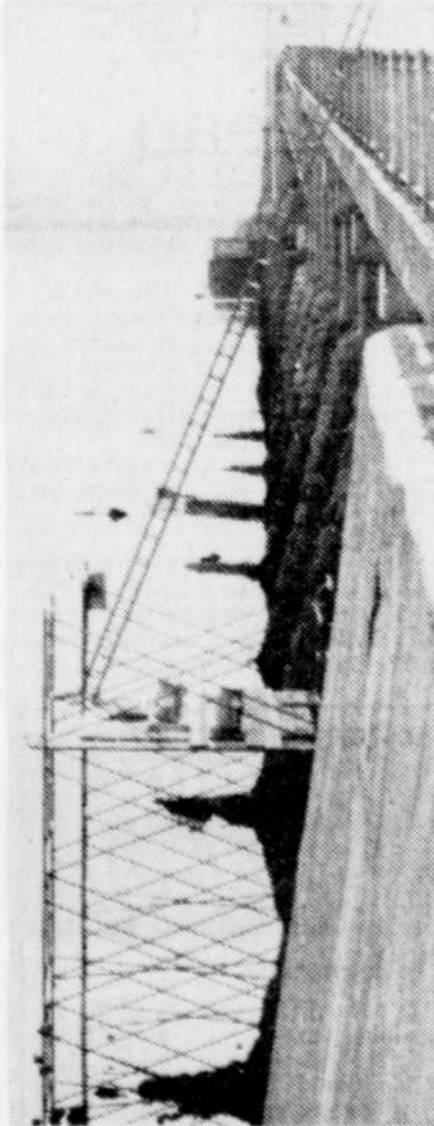
Le ministère des Transports du Québec bafoue non seulement les dispositions de la loi 17 sur la santé et la sécurité au travail mais encore congédie-t-il, après avoir tenté d'obtenir leur démission, trois employés saisonniers qui ont osé se plaindre.

C'est le jugement sévère que porte le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec après avoir été saisi, le 23 juin dernier, de la plainte d'un de ses membres affecté à la réfection des joints de ciment des piliers du pont de l'île d'Orléans.

Ces employés ont porté plainte auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail par le biais de leur syndicat, invoquant la qualité des échafaudages mis à leur disposition.

L'inspecteur de la commission, Jean-Louis Morency, se rendait aux protestations de ces employés et imposait le gel des travaux, tant que cinq conditions ne seraient pas remplies.

L'inspecteur de la commission imposait le port de gilets de sauvetage, l'érection de garde-corps sur



Ce sont ces échafaudages que trois travailleurs, affectés à la réfection des joints de ciment des piliers du pont de l'île d'Orléans, ont jugé dangereux.

(Suite à la page A2, 1re col.)

la météo de jacques bureau pour le week-end

Ceux qui anticipaient avec crainte que le beau temps chaud de cette semaine ne soit pas présent pour la fin de semaine peuvent dormir en paix. Samedi et dimanche, en deux mots: beau temps. Les teneurs d'humidité seront plus grandes dimanche et pourraient favoriser quelques averses en fin de journée. Les vacanciers de la côte du Maine se voient servis d'un temps idéal pour ces régions: chaud, humide et principalement ensoleillé. L'est de l'Ontario et de la vallée de l'Outaouais, après avoir connu un temps sec samedi, verra les possibilités d'averses augmenter dimanche sous un temps chaud et plus humide. Les agriculteurs seront contents d'apprendre que le temps sec devrait se poursuivre au moins jusqu'à dimanche, les indices d'assèchement demeurant élevés. Les adeptes du camping pourront profiter de températures élevées la nuit, tandis que pour la voile sur le Saint-Laurent les vents de prédominance sud-ouest augmenteront surtout dimanche en après-midi. En résumé, un samedi de temps ensoleillé, sec et chaud, un dimanche de beau temps, mais l'humidité s'élevant et de faibles possibilités d'averses en fin de journée.

autres détails en C-3

La police déloge les contestataires

par Michel TRUCHON

Profitant du sommeil des deux personnes occupant depuis mardi une section des bureaux de la Commission des droits de la personne, la police de Québec a investi la place en fin de soirée hier et a appréhendé Nicole Tremblay et Paul Ryel.

L'opération, l'une des plus spectaculaires jamais réalisées par ce service de protection publique, n'a même pas donné le temps aux occupants vaincus par la fatigue et la tension de réaliser ce qui se passait.

Les policiers québécois étaient intervenus hier après-midi pour prendre la relève du directeur de la CDP, Normand Dauphin, afin de parlementer avec l'homme et la femme décidés à occuper les lieux tant qu'un problème de coupure d'aide sociale relié au fait qu'ils vivent sous le même toit n'aurait pas été résolu à leur satisfaction.

Après plus de huit heures de palabre, l'inspecteur Reynald Desjardins avait décidé que son équipe quittait les lieux pour, en principe, reprendre la négociation ce matin.

Mais, au cours de la réunion d'état-major de la police de Québec convoquée à 21h hier, il devait être décidé que la situation avait assez duré et que la police tenterait de déloger les occupants au cours de la nuit dernière.

Vers 23h l'inspecteur Desjardins tenta une nouvelle fois d'entrer en contact téléphonique avec Nicole Tremblay et Paul Ryel. Aucun de ses huit appels successifs ne devait obtenir de réponse et c'était le silence total dans la salle de conférences de la Commission des droits de la personne.

Mur percé

Des spécialistes de la police entreprirent alors de percer le plus silencieusement possible le mur de plâtrerie séparant le bureau du directeur Normand Dauphin de la salle de conférences. Ils ne devaient laisser qu'une épaisseur de quelques millimètres avant de parachever leur œuvre.

L'état-major policier venait de décider de passer à l'action. Vers 23h45 une échelle des pompiers était conduite du côté est de l'édifice situé au 1279 du boulevard Charest ouest, à l'angle de la rue Saint-Sacrement et étirée jusqu'à la hauteur du 7e étage.

L'inspecteur Jean Hamilton se porta volontaire pour la gravité et pénétra dans la salle par la fenêtre qui avait été fracassée lundi soir par Paul Ryel. Ce dernier et sa compagne dormaient, étendus sur le sol, sous la table, dans la salle de photocopie attenante au centre de documentation.

Le policier tenta alors le plus

silencieusement possible de déplacer tables et classeurs barricadant la porte pour donner accès aux lieux à ses confrères massés à l'extérieur. Mais le bruit devait éveiller le couple qui se mit à crier. Hamilton leur intima de ne pas bouger, pendant que ses confrères investissaient les lieux, les uns par la brèche préalablement pratiquée et les autres par les portes enfoncées à coups de haches et de barres de métal.

Paul Ryel tenta de résister, mais voyant l'importance des forces en présence, se rendit en criant "C'est correct, Nicole!"

L'homme et la femme furent immédiatement conduits à la centrale du parc Victoria où ils sont gardés en attendant qu'on décide si des accusations seront portées contre eux.

C'est la police de Québec qui a signé la plainte et parmi les accusations pouvant être portées contre le couple on note celles d'occupation illégale et de méfait public. Le dossier devait être soumis ce matin au ministère de la Justice.

Une fin pacifique

Normand Dauphin, directeur de la Commission des droits de la personne, s'est réjoui de ce dénouement. "C'était l'objectif visé: une fin pacifique. Ce fut une excellente opération...", devait-il commenter.

Dauphin avait refusé une première intervention de la police, mardi, préférant essayer de régler le problème par la négociation. Mardi soir, Paul Ryel et Nicole Tremblay avaient tenu policiers et pompiers en haleine pendant plus de trois heures, menaçant de se jeter par la fenêtre.

Mercredi, les négociations s'étaient poursuivies avec Normand Dauphin, sans donner de résultat. Hier matin, Paul Ryel a commencé à manifester bruyamment, jetant par la fenêtre du 7e étage livres et dossiers et criant son indignation à qui voulait l'entendre.

Avant d'interrompre les négociations, hier soir, l'inspecteur Reynald Desjardins avait fait parvenir aux deux occupants un document attestant que la Commission des affaires sociales et de la famille prendrait leur dossier en révision, mercredi prochain.

Nicole Tremblay et Paul Ryel avaient de plus été assurés qu'ils pourraient obtenir un dépannage financier, lequel valdrait jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit prise.

On leur offrait également les services d'un avocat de l'aide juridique pour les représenter devant la commission.

Le directeur de la Commission des droits de la personne, Normand Dauphin, leur avait expliqué que cet organisme, même s'il le désirait, n'a-

vait aucune prise sur la Commission des affaires sociales, celle-ci étant antérieure à la CDP et la charte de cette dernière n'ayant pas de portée rétroactive.

Les "associés" Ryel et Tremblay n'avaient pas trouvé que ces garanties étaient suffisantes pour les justifier de mettre un terme à leur occupation.

La Commission des droits de la personne était déterminée à ne pas tenter de poursuite contre les occupants.

Paul Ryel et Nicole Tremblay sont respectivement président et secrétaire du COFAM, une association familiale visant à regrouper des unités familiales à l'intérieur d'une architecture communautaire afin d'harmoniser les besoins individuels et collectifs. C'est cette "association" qui a été contestée par le ministère des Affaires sociales qui a jugé que le fait que deux personnes vivant sous le même toit forment un couple et que si l'un d'entre eux travaille, l'autre n'a pas droit à l'aide sociale.

L'opération d'hier soir, un travail d'équipe, était supervisée par le directeur de la police de Québec, M. Robert Vézina et son adjoint, M. Fernand Bouffard.



Paul Ryel et Nicole Tremblay ont manifesté tout au long de la journée d'hier leur désir d'obtenir justice. Les spectateurs commencent à trouver cela moins drôle et n'ont pas hésité à invectiver les deux "associés".

Laval accueille 80 professeurs de français d'Amérique latine

par Louise PICARD

À Québec depuis quelques jours, un groupe de 80 professeurs de français latino-américains se disent enchantés de pouvoir participer, pour une deuxième année à un stage d'une durée de trois semaines.

Organisé pour la quatrième année consécutive, ce programme est offert en collaboration avec le département de langues et linguistiques de l'université Laval et du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

L'idée de ce stage a pris naissance en 1975, après une rencontre organisée par l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française, à São Paulo, au Brésil, d'expliquer M. Lorne Laforge, doyen de la faculté des lettres de l'université Laval, au cours d'une conférence de presse, laquelle réunissait, entre autres, les délégués du groupe de professeurs latino-américains venus du Brésil, du Mexique, de l'Argentine, de la Colombie et du Venezuela.

Quasi identique à celui de l'an

dernier, le programme a subi une évolution depuis quatre ans, conformément aux besoins et aux demandes des stagiaires qui, à leur retour dans leurs pays respectifs, se font les ambassadeurs de la francophonie québécoise.

Quant au ministère des Affaires intergouvernementales, il existe un intérêt certain depuis quelques années de la part du Québec envers les pays de l'Amérique latine pour des raisons économiques et culturelles et ce stage fait partie de l'ensemble des programmes et des actions de coopération du Québec avec l'Amérique latine.

Selon les stagiaires qui parlent tous un excellent français, les Québécois connaissent plutôt mal les pays de l'Amérique latine. Par ailleurs, ils admettent volontiers que leurs relations avec l'Amérique du Nord se limitaient aux États-Unis jusqu'à ce qu'ils découvrent le Québec où ils peuvent parler français tout en acquérant une meilleure connaissance de la réalité québécoise.

Selon Mme Case, professeur à l'université de Caracas, au Venezuela,

les professeurs de cette université ont manifesté un vif intérêt en vue d'étendre les relations, non seulement avec la France mais avec tous les pays francophones, de sorte que la littérature française devient les littératures en langue française.

L'an dernier, l'étude des poètes et écrivains québécois a été introduite dans deux universités de son pays. Pour sa part, le Brésil s'est dirigé, tout récemment vers le Québec où se trouvent présentement 15 boursiers à l'université Laval. Le français qui avait été supprimé dans les écoles secondaires de ce pays a été rétabli y a deux ans.

Quant à la déléguée de l'Argentine, celle-ci fait remarquer que le français est une langue méconnue à l'ambassade du Canada, à Buenos Aires où le personnel ne parle que l'anglais.

Grâce à des ententes particulières, l'université Laval voit à ce que des professeurs et étudiants gradués participent, à leur tour, à des stages d'enseignement en Amérique latine. Trois rencontres du genre au-

ront lieu cet été et un grand nombre de professeurs ont été invités à Bogota en Colombie et en Argentine.

Dans l'esprit de bien des gens, une délégation n'est réservée qu'aux hauts fonctionnaires et hommes politiques alors que c'est souvent dans le but de favoriser des échanges entre les diverses populations, fait remarquer M. Luciano Dorotea, du ministère des Communications.

Le groupe de 80 personnes venues de l'Amérique latine aura l'occasion, au cours des prochaines semaines d'établir de nombreux contacts avec les Québécois. Outre le Festival d'été qui favorisera ces échanges, de nombreuses activités socio-culturelles sont prévues au programme, jusqu'au départ, le jeudi 23 juillet.

Enfin, dans le cadre du programme spécial de français, quelque 1.000 non-francophones se sont inscrits, hier, à l'université Laval. La clientèle est formée principalement de boursiers canadiens, mais il vient des étudiants de partout, notamment des États-Unis.

Une femme... (Suite de la première page)

seignements obtenus par LE SOLEIL est plus qu'un appareil-ambulance. Il s'agit d'une véritable unité volante de soins intensifs. Un équipement qui nécessite, normalement, la présence d'un médecin. Et c'est là où le bât blesse.

Le gouvernement, pour des motifs d'économie, ne voudrait plus avoir recours à une équipe médicale. Cette antenne médicale volante serait plutôt confiée, sur le plan des effectifs cliniques, à des infirmières. Dans ce cas, une partie des équipements seraient inutilisés et l'appareil, en fait, en dépit des investissements consentis, deviendrait sous-utilisé.

Les régions défavorisées

L'incident impliquant la sexagénaire pose en fait tout le problème non encore réglé des services médicaux en zones périphériques.

Par exemple, mercredi, aux îles de la Madeleine, il n'y avait pas de chirurgien. Pourtant, le 30 avril dernier, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, annonçait la conclusion d'une entente avec le Montreal General Hospital pour combler cette lacune. Selon le directeur des services professionnels du

Centre de santé l'Archipel, le Dr Jean-François Proulx, cette absence s'est manifestée pendant une période de dix jours depuis l'annonce du ministre.

Les autorités médicales consultées par LE SOLEIL n'ont pas voulu trancher à savoir si la présence d'un chirurgien aurait pu modifier le sort de la patiente décédée en plein vol.

Le médecin traitant au Centre de santé l'Archipel, le Dr Jean-Yves Dubois, s'est contenté de dire que la décision avait été prise de faire évacuer la sexagénaire vers Québec, en l'occurrence le CHUL, pour préciser le diagnostic parce qu'elle présentait des hémorragies "inférieures et supérieures du tube gastrique".

Au départ des îles, la patiente était consciente et lucide.

Au CHUL, un porte-parole de l'urgence a précisé au SOLEIL que cette personne, selon le rapport de l'autopsie, avait succombé à "un choc hémorragique secondaire à un ulcère du duodénum qui saignait".

Le même porte-parole a dit croire que, dans de meilleures circonstances, même avec l'avion-ambulance, il aurait été difficile de sauver la patiente. Qu'une intervention chirurgicale aurait sans doute été nécessaire pour

stopper l'hémorragie mais qu'une telle opération ne se pratique pas en plein vol.

Un plan d'ensemble

L'achat et l'équipement d'un avion-ambulance a fait l'objet d'un rapport unanime d'un comité interministériel remis au gouvernement en 1979.

Le F-27 a une vitesse de croisière de 250 milles à l'heure alors que le H-125 en a une de 500. Dans les cas d'urgence, tous s'accordent à dire que la rapidité de l'intervention est un facteur d'importance.

C'est à l'occasion d'un vol entre Québec et Montréal, pour aller conduire des membres du gouvernement, que le pilote du F-27 a reçu l'appel pour les îles de la Madeleine. Il était environ 11h30. Le temps de faire le plein à Montréal, l'avion ne devait atteindre les îles que vers 15h30. À ce moment, selon une source autorisée en ces questions, l'avion-ambulance, s'il avait été en service, aurait été normalement de retour à Québec.

Cet avion-ambulance est partie d'un plan d'ensemble devant pourvoir aux besoins des régions éloignées.

L'autre partie consiste en un regroupement de services inter-régions et le recours aux services de compagnies d'avions privés pour le transport de malades sur une base régionale. Cette partie du plan aussi est encore restée inopérante.

Parizeau...

(Suite de la première page)

aluminium, produit qui exige un énorme volume d'énergie électrique à la fabrication.

Evidemment, le Québec est loin de la côte du Pacifique. Cela ajoute au coût de produire pour le marché japonais. Mais l'énergie électrique est disponible en telle abondance et à des prix tellement compétitifs au Québec, que l'entreprise serait viable.

Il paraît que les Japonais seraient prêts à accepter que la majorité des actions soient détenues par des intérêts québécois.

Depuis quelques années, le Japon cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement dans tous les secteurs pour garantir autant que possible la stabilité économique du pays.

le mot du jour

Intermède

Avant la pause pour les vacances, un mot à l'intention de Michel Gignac qui voudrait que l'on groupe toutes ces rubriques en un volume. L'idée est excellente, mais il en existe déjà plusieurs de ce genre. Sur ce, rendez-vous en août.

Pierre BELLEAU

Recours collectif... (Suite de la première page)

plémentaire fournissant des avantages pour compléter des prestations provenant d'autres sources spécifiées à la police.

D'ailleurs, ajoute le juge, "s'il ne fallait pas tenir compte des prestations venant d'autres sources, évidemment la prime serait en conséquence beaucoup plus onéreuse."

Pour qu'il y ait compensation, il aurait fallu, à son avis, que les requérants et les intimés se trouvent mutuellement débiteurs et créanciers, ce qui n'est pas le cas.

Prévue par le législateur

Le magistrat affirme que, sans la clause de déduction à laquelle s'en prennent les bénéficiaires invalides, certains d'entre eux pourraient, grâce à des prestations provenant de la Commission des accidents du travail, des rentes de l'État ou d'autres sources semblables, recevoir un revenu supérieur à ce qu'ils obtenaient préalablement, alors qu'ils étaient au travail. Ce revenu, dans certains cas, pourrait même doubler leur rémunération salariale normale.

Le but d'une assurance collective est de garantir aux bénéficiaires un revenu raisonnable durant leur invalidité, poursuit le magistrat. La clause de déduction que l'on retrouve dans les assurances collectives apparaît d'autant plus légitime, dit-il, que "le législateur l'a prévue". Elle "se retrouve abondamment dans différentes législations où des prestations en vertu d'une loi font fonction de prestations en vertu d'une autre, telles la loi de l'assurance-chômage, la loi de l'assurance-automobile, même la loi sur le régime des rentes du Québec à ses articles 134 et 137, où il y a un ajustement qui est stipulé. Dans aucune loi ne retrouvait-on de dispositions qui défendent ou déclarent illégale la méthode de réduction ou d'intégration de prestations (...)"

Ni saisie, ni cession

S'appuyant sur l'article 145 de la loi sur le régime des rentes du Québec, l'avocat des invalides, Me Luc Alarie, affirmait que les prestations d'invalidité sont incessibles et insaisissables. Le juge Beauregard répond à cela que la rédaction de la clause contestée ne constitue en au-

cune façon une cession ou une saisie.

"Le mécanisme de calcul des prestations du contrat d'assurance collective n'opère pas une saisie — puisque les formalités n'ont pas été suivies — ni ne constitue le but de la méthode de calcul. L'objet de la clause est de permettre au bénéficiaire de recevoir une indemnité égale à un certain pourcentage de son salaire car, autrement, toute autre interprétation viendrait même à l'encontre de l'intention des parties au contrat. D'autre part, cette clause ne peut être non plus une cession, l'intimée n'ayant aucun droit direct contre la Régie des rentes du Québec."

Le magistrat souligne par ailleurs que, depuis le récent arrêt de la Cour suprême prononcé le 11 mai 1981 dans l'affaire du Comité régional des usagers des transports en commun de Québec contre la CTCUQ, le débat entre deux écoles de pensée est clos: dorénavant, il doit y avoir aux yeux du juge "une apparence sérieuse de droit pour qu'il autorise le recours, sans pour autant qu'il ait à se prononcer sur le bien-fondé en droit des conclusions en regard des faits allégués".

Or, d'après le juge Beauregard, les invalides n'ont pas démontré cette "apparence sérieuse de droit".

Le salaire de Sharp

OTTAWA (PC) — Le Nouveau parti démocratique cherche depuis plusieurs mois à savoir quel salaire touche M. Mitchell Sharp à titre de commissaire de l'Agence du pipeline du Nord.

Le projet de loi sur l'accès à l'information a semblé au néo-démocrate Svend Robinson une bonne occasion d'obtenir ce renseignement. Mais, s'est-il plaint mardi au comité qui étudiait le projet de loi, on pourra divulguer l'éventail des salaires mais pas les salaires eux-mêmes. Parce que M. Sharp a été nommé par le cabinet, personne ne saura combien il gagne.

M. Robinson trouve cela grotesque et le ministre des Communications, M. Francis Fox, dit que c'est la première fois qu'on lui signale cela.

Mis à pied... (Suite de la première page)

les échafaudages, la présence d'une embarcation en bon état, l'installation d'échafaudages avec des tiges ajustables et l'installation d'un plancher de bois à la largeur de l'échafaudage.

Ces conditions n'ont pas été remplies car un inspecteur de la Commission de santé et de la sécurité au travail a visité, hier, les lieux et a, de nouveau, imposé la suspension des travaux tout en ordonnant aux responsables de laisser les installations en lieu et place.

Indigné

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, par la voix d'un de ses animateurs, Yves Carrier, a fait savoir son indignation devant l'irrespect du gouvernement dans l'application de ses propres lois.

Yves Carrier, dans une entrevue au SOLEIL, s'est également dit scandalisé du congédiement des trois employés saisonniers qui ont refusé d'utiliser les échafaudages dressés au pont de l'île d'Orléans.

En effet, l'article 187 de la loi 17 sur la santé et la sécurité au travail prévoit que, lors de la suspension ou la fermeture d'un chantier pour des motifs de sécurité ou de santé, le travailleur demeure au service de son employeur et conserve les droits qui lui sont reconnus.

Un exemple

Pourtant, avec la suspension des travaux à ce chantier du pont de l'île d'Orléans, trois travailleurs ont été congédiés et LE SOLEIL possède des photocopies des documents.

L'un de ceux-ci, André Jobin, de l'avenue Laure à Beauport, a reçu le 3 juin une lettre du ministère des Transports, l'informant que ses services étaient requis au pont de l'île d'Orléans du 8 juin 1981 au 25 septembre 1981.

MISE AU POINT

Dû à la chaleur constante lors de la présente période de cueillette, nous regrettons que les fraises annoncées dans nos pages publicitaires de mercredi le 8 juillet, parues dans ce journal, n'ont pu être aussi disponibles que nous l'avions prévu.

Nous nous excusons de cet inconvénient.

coop et cooprix

LA QUOTIDIENNE

7-8-6

(tirage de jeudi)

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 18h30

Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233

647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Restigouche: médiation souhaitée

MONTREAL (d'après PC) — La Commission des droits de la personne du Québec est d'avis qu'il est urgent que le conflit du saumon entre le gouvernement et les Micmacs de Restigouche soit soumis à la médiation d'un conciliateur neutre et accepté par les deux parties en cause.

Dans une déclaration émise hier, la commission estime que seule la médiation peut réduire les tensions et amener les parties à trouver une solution acceptable pour tout le monde.

La commission souscrit entièrement à l'objectif de conservation des ressources fauniques sur le territoire du Québec, mais souligne l'urgence d'un véritable dialogue pour empêcher que les Amérindiens ne deviennent pas les boucs émissaires dans la gestion de ces ressources.

Se basant sur de nombreux témoignages, la commission s'inquiète, dans un communiqué, "que les pouvoirs du conseil de bande aient été suspendus au cours de l'opération policière, qu'on aurait empêché la libre circulation des personnes, l'entrée et la sortie de la réserve, que des policiers auraient commis des actes de brutalité et formulé des propos racistes... Plusieurs droits prévus par la Charte des droits et libertés de la personne auraient ainsi été mis en péril".

La commission estime que "le développement du Québec doit se faire dans le cadre de négociations qui sachent respecter les choix légitimes que les autochtones, en tant que peuples, jugent pertinents et qu'ainsi l'égalité des chances entre les parties soit équitablement rétablie."

La commission estime qu'il est "trop facile d'affirmer, comme le suggèrent certains, que les Amérindiens sont tout simplement des citoyens comme les autres, qu'ils jouissent des mêmes droits et donc, qu'ils doivent être soumis exactement aux mêmes lois que tous les autres citoyens. Alors que les droits collectifs et l'avenir collectif d'une population sont en cause, la seule véritable issue au conflit demeure la négociation entre partenaires qui se respectent."

Le communiqué de la commission conclut qu'il est plus que temps d'accorder aux personnes au moins autant d'importance qu'aux saumons.



Le Soleil, Yvon Mongrain
Mme Grenier, de Saint-Pie-X, trouvait qu'il manquait de commis.



Le Soleil, Yvon Mongrain
Monique Simard, acheteuse de vêtements, a réussi à trouver des articles de qualité pour pas cher. Elle n'était pas venue au magasin depuis 4 mois.

Affluence de clients chez Paquet-Syndicat

par Pierre ASSELIN

La dernière vente de liquidation des magasins Paquet-Syndicat attire une clientèle comme il ne s'en est pas vu depuis longtemps. Hier, au mail Saint-Roch, des gardes ont dû être postés aux entrées pour empêcher le magasin d'être envahi par trop de gens en même temps.

Les ventes ont lieu à quatre magasins de la chaîne. Les deux magasins du Mail Saint-Roch, le Syndicat du Fleur-de-Lys, et le Paquet des Galeries Chagnon.

De longues files d'attente aux caisses forçaient les gens à attendre parfois jusqu'à une demi-heure avant de payer leur achat. Une grande partie de la clientèle était composée de personnes qui n'avaient pas mis les pieds aux magasins depuis quelques années. Bien que de nombreux clients se soient montrés ravis des rabais offerts, quelques-uns estimaient que la vente ne proposait que peu de changements comparés à celle qui était déjà en cours depuis quelques temps.

Bérangère Lachance, qui arpente le magasin Syndicat depuis plus de cinq heures, a acheté, avec deux compagnes, pour \$300 de marchandises diverses et croit avoir sauvé entre 25 et 35 pour 100. "Le choix est limité, explique-t-elle, mais on trouve quand même des choses au travers. Une semaine comme ça et il ne restera plus rien dans le magasin."

Mme Grenier, de Saint-Pie-X, était moins enchantée. "Il manque des commis. Les chaussures étaient péle-mêle et je n'ai pas pu en trouver pour mon garçon." Elle se promettait malgré tout de revenir ce matin pour trouver mieux.

Chez Paquet, Josianne Tremblay, de Giffard, en avait presque des remords. "Je me fais l'effet d'un vautour et je n'aime pas ça du tout. Je trouve ça triste de voir le magasin fermer, reconnaît-elle. J'ai déjà eu l'habitude de venir ici, mais ça fait des années. Le stationnement était plus facile ailleurs."

Mme Luce Beaudouin, de Sainte-Foy, n'était pas venue non plus au magasin Syndicat depuis plusieurs années. Seule la vente de

fermeture l'a incitée à revenir, elle préfère habituellement les magasins Simpsons parce que, dit-elle, elle y trouve une plus grande variété de marchandise.

Un vendeur de chez Paquet, Pierre Laurin, surpris au pied de l'ascenseur, s'est dit étonné de l'affluence au magasin. "Même les employés plus âgés que moi ne se rappellent pas avoir vu autant de clients, dit-il." Il est toutefois un peu déçu de l'attitude des clients: "Ils sont difficiles dans plusieurs

cas. Ils se plaignent que les rabais ne sont pas assez forts alors que dans plusieurs cas, les rabais dépassent la marge de profit."

Monique Simard, de Sainte-Anne-de-Beaupré, se disait, elle, satisfaite. "Je travaille déjà comme acheteuse de vêtements, et j'ai trouvé beaucoup de marchandises de qualité qui n'étaient pas chères." Mme Simard n'avait pas acheté chez Syndicat depuis quatre mois, comme un groupe de trois jeunes gens, habitués d'aller plutôt

dans les boutiques, qui s'étaient rendus au Syndicat voir de quoi il en retournait. Sylvie Dubeau, Anne Picard et Alain Côté, dit "Ferraille", trouvaient la vente "vraiment spéciale". "Je ne venais pas acheter ici, explique Anne, mais parce que j'ai tellement entendu parler de Paquet chez nous, ça me fait quelque chose de le voir fermer."

La vente, qu'on pourrait nommer "d'adieu", se poursuivra encore jusqu'à l'écoulement de la marchandise, on ne sait encore quand.

Pas si vite, dit le syndicat

par Jean-Charles GRENIER

Le Syndicat des employés de Paquet-Syndicat (CSN) a entrepris une campagne de contre-publicité qui se poursuit aujourd'hui et demain sur les ondes de stations radiophoniques de la Vieille Capitale. Cette campagne fait appel à la

solidarité des travailleurs afin que ceux-ci mettent un frein à leur participation à la vente de liquidation lancée par Paquet-Syndicat à quatre de ses six magasins, soit les deux du il Saint-Roch et ceux de Place Fleur de Lys et des Galeries Chagnon à Lévis.

La présidente du syndicat CSN, Louise Parent, se montre fort déçue de la décision de l'entreprise de procéder à la liquidation des stocks car l'étude de rentabilité sur Paquet-Syndicat, si elle devait se réaliser, présentera une image défavorable, les magasins étant vidés.

Les syndiqués, toujours convaincus de la rentabilité de Paquet-Syndicat, une fois des réformes draconiennes appliquées, jugent que la liquidation des stocks survient trop rapidement.

Selon Louise Parent, la Société de développement coopératif s'est montrée attentive au cas de Paquet-Syndicat et étudiait la possibilité d'investissement. Toutefois, aux dires de la présidente Louise Parent, la SDC avait besoin d'une étude de rentabilité faite dans des conditions normales de fonctionnement de l'entreprise. Un délai d'un mois était jugé nécessaire la semaine dernière.

"Ce n'est pas lorsque les magasins seront fermés qu'il faudra réaliser une étude de rentabilité", commente Louise Parent lors d'une entrevue. C'est ainsi qu'elle explique l'appel lancé par son syndicat et conviant les clients à retarder leurs achats.



Le Soleil, Yvon Mongrain
Mme Beaudouin, de Sainte-Foy, n'avait pas visité le magasin depuis quelques années.



Le Soleil, Yvon Mongrain
Pierre Laurin, employé chez Paquet, a avoué que même ses confrères plus vieux ne se rappelaient pas avoir vu une telle affluence.

Elle se montre également fort critique à l'endroit du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme dont elle attend toujours la confirmation à la proposition soulevée par le ministre de faire assumer les frais de l'étude de rentabilité par le gouvernement.



Le Soleil
La duchesse de LANGEAIS

La duchesse doit quitter le manoir

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

POINTE-AU-PIC — Le séjour de "La duchesse de Langeais" au Manoir Richelieu aura été fort bref.

Cette comédie de Michel Tremblay, présentée au casino du Manoir Richelieu par le Théâtre de Quat' Sous, a fait scandale. A la demande explicite de la direction de l'établissement hôtelier, elle a été retirée de l'affiche après les quatre premières représentations seulement.

Le directeur du Manoir Richelieu, M. Fred V. Carraro, a déclaré que le spectacle avait été jugé scandaleux par plus d'un client de l'hôtel et qu'il avait reçu de nombreuses plaintes l'incitant à poser un geste. "Les gens étaient tout simplement offusqués", affirme M. Carraro, en ajoutant que près de 90 pour 100 des cadres étaient du même avis. "ce n'est pas le genre de pièce qui répond au standard pour une clientèle comme la nôtre."

"La duchesse de Langeais", c'est l'histoire d'un homosexuel vieillissant, qui se console d'une

peine d'amour dans un bar d'Acapulco, en se remémorant ses heures de gloire. Elle met en vedette un comédien seulement, Claude Gai.

Cette comédie a été créée pour la première fois au Théâtre de Quat' Sous, en 1970. Elle a fait sa réapparition à Montréal, en 1980.

Spectacle de rechange

Il y aura donc relâche en fin de semaine en ce qui a trait au théâtre d'été du manoir. Toutefois, le Quat' Sous reviendra à la charge dès le 16 juillet avec un spectacle-comédie, composé de trois sketches, écrits par René de Obaldia.

C'est Paul Buissonneault qui s'occupe de la mise en scène des sketches intitulés "Le défunt", "Edouard et Agrippine" et "Le grand vizir". Les comédiens seront Claude Gai, Daniel Matte et Suzanne Léveillé.

Le Théâtre de Quat' Sous présente un spectacle chaque été depuis que le Manoir Richelieu a été acquis par le gouvernement du Québec et confié à l'administration Delta des Gouverneurs.

Clark retarderait les vacances jusqu'au retour des postiers

OTTAWA (d'après PC) — Dans une déclaration-surprise, le chef de l'opposition Joe Clark a fait savoir aux Communes, hier, que "le Parti progressiste-conservateur n'a pas l'intention de retourner à la maison avant que le service postal ne soit rétabli dans ce pays".

La veille, les trois principaux partis politiques s'étaient entendus pour mettre fin à la session et prendre trois mois de vacances, aujourd'hui, après s'être voté des augmentations de salaires et avoir haussé les pensions des veuves et dépendants des anciens combattants.

Dans une interview, plus tard, M. Clark a expliqué que son parti va faire de l'obstruction aux Communes, aujourd'hui, empêchant ainsi la prise du vote sur la motion d'ajournement de la session au 14 octobre.

L'ex-premier ministre a exprimé l'espoir, une fois de plus, que la grève des 23.000 postiers se règle par la voie des négociations.

Loi spéciale

Sinon, a-t-il ajouté, les conservateurs sont prêts à siéger jusqu'à ce qu'une loi spéciale de retour au travail soit adoptée.

Mercredi, M. Clark et M. Walter Baker, leader parlementaire des conservateurs, avaient soutenu qu'il serait irresponsable pour les députés de prendre des vacances, au moment de la paralysie du service postal.

Le président du Conseil du trésor, M. Don Johnston, a réagi à la décision des conservateurs en disant aux journalistes que rien n'était changé et qu'il n'était toujours pas question d'une loi spéciale de retour au travail.

"Si le droit de grève existe, a commenté M. Johnston, il faut des règlements négociés."

M. Orser

Sans perdre de temps, d'ailleurs, M. Johnston a écrit une lettre au leader syndical Jean-Claude Parrot, pour lui demander de reprendre les

négociations, et il a chargé M. George Orser de mener à bien cette mission.

M. Orser est directeur de la section des relations de travail du Conseil du trésor.

M. Orser devra discuter avec les représentants syndicaux de leur suggestion de laisser M. Michael Warren participer aux négociations. M. Warren est président de la société d'Etat qui constituera les postes à l'avenir.

M. McDermott

Entre-temps, M. Dennis McDermott se tient prêt à participer aux négociations, si on lui en fait la demande comme la dernière fois. M. McDermott est président du Congrès du travail du Canada, qui groupe 2,3 millions de membres.

M. McDermott a répété à plusieurs reprises que les deux parties devaient se réunir de nouveau autour de la table des négociations "et régler cette affaire".

Il n'y a pas eu de négociations depuis le début de l'arrêt de travail, le 29 juin.

Monde des affaires

De son côté, lors d'une

entrevue, le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Pierre Tremblay, a affirmé que la grève entraînera la fermeture de plusieurs petites usines et de nombreuses pertes d'emplois.

M. Tremblay a in-

terrogé que cette situation ne pouvait pas durer et que plusieurs compagnies ont dû faire face dernièrement à l'énorme montée des taux d'intérêts avant d'être privées des services postaux.

D'autre part, le pré-

sident de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. John Bulloch, a annoncé que les banques vont prolonger la durée des prêts aux petites entreprises pour minimiser les coûts de la grève.

Plus de prêts à des taux

d'intérêt plus bas seront aussi disponibles.

Selon M. Johnston, l'entente est intervenue "de façon à ce qu'il n'y ait pas de pression injustifiée sur le gouvernement pour qu'il règle la grève à n'importe quel prix."

Les détenteurs de cartes de crédit sont très inquiets

TORONTO (d'après PC) — Le téléphone ne dérouge pas aux bureaux des sociétés de cartes de crédit parce que les clients veulent savoir combien ils doivent et comment s'acquitter, — renseignements que l'on demande par la poste, d'habitude.

Un porte-parole dit que la Banque Toronto-Dominion s'est adaptée facilement.

"Nous sommes habitués aux grèves postales, dit-il; elles surviennent à peu près tous les deux ans".

Chèques

Contrairement aux chèques de sécurité de la vieillesse du gouvernement du Canada, les pres-

tations sociales du gouvernement du Québec ne seront pas livrées par facteurs.

Le coordonnateur à l'information du comité inter-ministériel pour la distribution des prestations d'aide sociale du Québec en cas de situation exceptionnelle, M. Denis Tanguay, a confirmé que les négociations entreprises en ce sens avaient échoué et que les chèques seront distribués par le réseau d'urgence, comme prévu.

A VENDRE
BOUTIQUE "PRET-A-PORTER" POUR DAMES
Confections canadiennes et importations.
Excellent chiffre d'affaires et très bonne localisation dans Place Laurier.
Ecrire au DEPT 4853, Le Soleil Limitée
Québec, Qué. G1K 7J6

SOLDE ESTIVAL

Ne manquez pas les grosses économies sur les chaussures de la plus haute qualité au Canada, durant le solde estival Dack.

Économisez jusqu'à 50%

Pas d'échange ni de remboursement s.v.p.

Dack
Chasseur des Canadiens les mieux habillés
GALERIE DES BOUTIQUES
5, PLACE QUÉBEC
Téléphone 529-9242

Ne laissez pas l'eau, l'humidité et le sel attaquer votre auto. Nous traitons les voitures neuves et usagées.

ANTIROUILLE A L'HUILE METROPOLITAIN
2343, boul. Hamel, Duberger - 687-5660

"COMMUNIQUÉ"

En raison du conflit postal, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a prévu que:

Les travailleurs accidentés demeurant dans la région métropolitaine de Québec excluant la Rive sud pourront se procurer leurs chèques de prestation à la Direction régionale de Québec, après avoir téléphoné pour s'assurer que leur chèque est disponible.

Tous les autres travailleurs accidentés pourront se procurer leurs chèques de prestation au bureau local d'aide sociale de leur région.

Les employeurs pourront faire parvenir à la C.S.S.T., tout document relié à un accident du travail en les déposant dans un des bureaux du Gouvernement provincial.

Les médecins pourront déposer les rapports médicaux à la Clinique d'urgence de l'hôpital qu'ils visitent.

Commission de la santé et de la sécurité du travail de Québec
Direction régionale de Québec
1, Parc Samuel-Holland, 3e
Québec, GC G1S 4R7
Téléphone: 643-5860

Où aller dans nos régions

Bas-Saint-Laurent

— Causapsal: Exposition sous le thème LA MATAPEDIA EN PEINTURE, oeuvres du peintre Raymond Bonin, jusqu'au 4 juillet, au Café La Virée.

— Rivière-du-Loup: Exposition UNE RÉGION DE REGARDS, oeuvres de cinq artistes: peinture, batik, illustrations, photos et gravures, jusqu'au 1er septembre. Tous les jours de 10h à 17h. Musée du Bas-Saint-Laurent, 300 rue St-Pierre.

— Rivière-du-Loup: Exposition d'oeuvres de peintres amateurs et d'œuvres d'artisanat à "LA TOURBIÈRE", située rue Fraser, face à la rue St-Pierre. Ouvert tous les jours de 10h à 22h, jusqu'au 22 août. Présentée par l'Atelier des arts du Grand-Portage Inc., association sans but lucratif qui regroupe des peintres amateurs et des artistes et artisans de Rivière-du-Loup et de la région du Grand-Portage.

— Rivière-du-Loup: Exposition. Oeuvres de la collection permanente de la galerie d'art Le Goëland, 460 rue Lafontaine. Ouverture du mardi au dimanche incl. de 13h30 à 17h, et les jeudi et vendredi de 19h à 21h. L'exposition durera jusqu'au 15 juillet. Et du 15 juillet jusqu'au 30 juillet, "LES HUILES DE GUY PAQUET ET DE RENE RICHARD" "LES MULTIPLES DE J.P. LEMIEUX ET DE RENE RICHARD", dans la petite salle d'essai. Entrée libre. Inf. (418) 862-5250.

Beauce

— St-Evariste: Exposition, COLLECTION PERMANENTE, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la semaine.

— St-Georges: Exposition permanente, les sculptures de M. HENRI-LOUIS LAROCHELLE, ainsi qu'une exposition sur le travail du bois, et la rivière Chaudière. Il y aura aussi une exposition temporaire de vaisselle et céramiques anciennes, coupées artisanales de MME BIBIANE MAHEUX, jusqu'au 12 juillet. Et du 14 juillet au 2 août, exposition temporaire, "LES TRAVAUX FEMININS", "La galerie des Anciens", et "LE CENTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES SOEURS DU BON PASTEUR A SAINT-GEORGES". Ouv. sur semaine de 10h à 16h30 et fin de semaine de 13h à 21h. Relâche le lundi. Au musée Mécatigan, 1690 1ère Avenue ouest. Inf. 227-1124.

Bois-Francs

— Arthabaska: Exposition. Col-

lection permanente, oeuvres de Suzor-Côté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition sur la laine et le lin "UNE LAIZE POUR LA MAISONNEE", jusqu'au 2 septembre. Au musée Laurier, 16 Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h, 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h; mer. soir, 19h à 22h.

Charlevoix

— Baie-St-Paul: Salon d'été, sous le thème "INTERACTION DES GÉNÉTIONS", réunissant encore plus nombreux, les artistes de Charlevoix. PANORAMA 81, se tiendra au centre d'art jusqu'au 2 septembre, 4 boul. Fafard, tél: (418) 435-3681.

— Baie-St-Paul: Spectacle au bar Mouton Noir, 45 Sainte-Anne, à 22h ce soir le 10 juillet "CHOCOLAT", clown, sous le thème "SARARIRE". Entrée \$5.

— Baie-St-Paul: Exposition, STELLAN SIMARD, sculptures jusqu'au 25 juillet. Entrée libre. Au centre d'art Maison Otis, 23 St-Jean-Baptiste.

— Saint-Irénée: Concert, JACQUES DESPRES, pianiste, le 11 juillet et 15 juillet PIERRE BOURNAKI, violoniste et à noter, le 18 juillet ANGELE DUBEAU, violoniste et DALE BARTLETT, pianiste, au Domaine Forget, route 362, à 20h30.

— Ile aux Coudres: Boîte à chanson, LOUIS MORIN, chansonnier, interprète, compositeur, jusqu'au 12 juillet et du 15 au 19 juillet, RICHARD RUELAND, chansonnier, interprète, toujours de 21h30 à la fermeture. Entrée libre pour tous. Réservations 1-438-2711.

— Ile aux Coudres: Exposition permanente de JACK JEQUEL, peintre, tableaux représentant des géolètes du Saint-Laurent durant toute la saison estivale à la galerie d'art "La Misaine".

— St-Irénée: Exposition courtoise de MONIQUE CLICHE-SPENARD, jusqu'au 23 août dans la grande salle du Domaine Forget, route 362. Egalement jusqu'au 10 juillet il y aura exposition d'huiles, aquarelles et fusains de REINE OUELLET, de 10h à 18h. Entrée libre.

Côte-du-Sud

— La Pocatière: Exposition SCENES RURALES, collection permanente "La paroisse rurale vers 1900", agriculture, ameublement, histoire et science naturelle. Musée François-Pilote. Tous les jours de 9h à 17h; dim. 13h à 17h.

— Montmagny: Exposition permanente. La population est invitée à visiter un comptoir d'artisanat "POPULARITI", organisme à but non lucratif situé au Manoir Couillard-Dupuis. Ouverture tous les jours, 13h à 17h; jeu., ven. 13h à 20h. Saison estivale, jusqu'au 1er septembre, tous les jours, 9h à 20h.

— St-Jean-Port-Joli: Exposition à la boutique d'artisanat LES ENFANTS DU SOLEIL, où exposent une cinquantaine d'artisans. Elle se situe en face de l'église (ancien presbytère Fleury). Artisans et visiteurs sont tous les bienvenus.

— St-Jean-Port-Joli: Exposition à l'école Saint-Jean (place de l'église) par le CERCLE DES FERMIERES ainsi qu'une vente d'artisanat, tous les jours du 10 au 19 juillet de 10h à 22h. Entrée libre. Inf. 598-3453.

Côte-Nord

— Tadoussac: BEACH PARTY à la salle de danse du Grand-Hôtel, ven. le 10 juillet à 21h, tenue de plage. Inf. (418) 235-2441. Entrée libre.

Portneuf

— Pont-Rouge: Exposition permanente de MEUBLES DE LA FIN DU 19IEME SIECLE dans la Résidence du Meunier au Vieux Moulin Marcoux et à la Meunerie, BOUTIQUE D'ARTISANAT où exposent 40 artisans de toutes disciplines, (cette exposition est aussi permanente). Il y aura aussi une EXPOSITION DE 12 PEINTRES DE LA REGION DE PORTNEUF jusqu'au 23 juillet. Et les activités se poursuivent toujours à la Boîte à chanson les 9, 10, 11, 16 et 17 juillet, en vedette, CHRISTIAN GRIMARD, chansonnier interprète de Pont-Rouge de 21h à la fermeture. Entrée libre. Le Moulin Marcoux est ouvert tous les jours à l'exception du lundi aux heures suivantes: le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 13h à 20h, et le dimanche, de midi à 17h. Pour informations: 873-2027.

Rive-sud de Québec

— St-Henri de Lévis: Dans le cadre du FESTIVAL DE LA COULETTE DE PORC 1981, "tir de petits tracteurs" à 20h, ven. le 10 juillet, sur le terrain de la Cie Wilfrid Allen Ltée, Inf. Léandre Laliberté: 839-7167. "DRAG DE MOTOS" Inf. Clermont Lachance, 882-0943 samedi le 11 juillet à 9h, et à 20h BAL DE GUENILLE-RETRO à l'aréna. "SUPER COURSE DE DEMOLITION REGIONALE 2IEME édition, terrain Cie Wilfrid Allen Ltée, \$3,000 en bourses, dim. le 12 juillet à 13h. Inf. Gabriel Brochu: 882-2786 ou Pierre Allaire: 882-2112.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin au SOLEIL, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.

Percé ne désire plus être considérée comme arrondissement naturel

par Michel CORBEIL

PERCÉ — Le conseil municipal de Percé a officiellement demandé le retrait de la loi consacrant le village de Percé "arrondissement naturel".

Adoptée à l'unanimité, la résolution a été expédiée le 25 juin au premier ministre québécois, M. René Lévesque, et au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard.

Selon le libellé de la résolution, la loi, votée en 1973, sur les biens culturels déclarant le village de Percé "arrondissement naturel", n'a jamais atteint ses buts, soit, entre autres, "doter Percé des infrastructures capables d'assimiler sa croissance".

De fait, avance le texte de la demande, le ministère des Affaires culturelles "retarde considérablement les projets de nos contribuables et des différents ministères impliqués à Percé" et il n'a "jamais fait respecter la réglementation sur les biens culturels".

L'appui d'une partie, à tout le moins, de la population semble gagné à la demande municipale. Un groupe

de Percé tente de convaincre les gouvernements fédéral et provincial de souscrire financièrement des projets de marina et de salle de congrès.

Un des porte-parole de la "Société de développement de Percé", M. Gilles Jean, n'entrevoit pas de difficulté à prouver le bien-fondé des projets auprès des différents intervenants gouvernementaux.

M. Jean ne dit craindre d'objections que de la part d'un seul mi-

nistère, celui des Affaires culturelles. Lors du congrès régional de la Chambre de commerce de la Gaspésie, tenu à Percé, la société a présenté, le 20 juin, les deux projets au ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron.

"Il lui a été demandé de faire les corrections pour que le ministère des Affaires culturelles ne bloque pas les dossiers comme il a toujours bloqué tout projet d'expansion économique."



Projets de marina et d'une salle de congrès

PERCÉ (M.C.) — Percé pourrait être dotée d'une marina et d'une salle de congrès dans un avenir prochain, si les gouvernements fédéral et provincial répondent aux demandes de la "Société de développement de Percé".

Ce sont les deux projets principaux élaborés par la société en vue de "prolonger la saison touristique", a expliqué le vice-président de la société, M. Gilles Jean, cette semaine, à Percé.

Pour la marina, un projet préliminaire a été présenté, le 21 juin, lors du congrès régional de la Chambre de commerce de la Gaspésie, au ministre fédéral de Pêches et Océans, M. Roméo LeBlanc, et au ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron.

A ce stade des démarches, aucune estimation du coût d'un tel projet n'est disponible. Cependant, avance M. Jean, "la société est à mener ses évaluations. Le ministère fédéral fera les siennes après l'acceptation de l'idée".

Déjà, indique le vice-président, l'emplacement est choisi: il s'agirait de le localiser dans "l'Anse-du-Nord", "protégé de tous les vents sauf ceux du nord-est qui ne frappent qu'à une moyenne de 10 pour 100 des autres vents".

La marina demeurera aussi bien pour les besoins des pêcheurs que pour ceux des plaisanciers, laisse-t-il entendre. De plus, ajoute-t-il, une telle construction corrigerait ce qu'il juge être une anomalie: "Percé est le pôle

touristique de la Gaspésie et elle n'a pas de facilités portuaires: c'est ridicule".

Pour ce qui est de la salle de congrès, la société, poursuit son vice-président, juge qu'il s'agit de sa seconde priorité: elle serait le prolongement du dossier de la marina, pouvant contenir au moins 1,500 personnes", estime M. Jean. En ce moment, indique-t-il, la plus grande salle de Percé a une capacité de 200 personnes.

"Une étude sera préparée incessamment, a terminé M. Jean, pour démontrer la rentabilité d'un tel centre de congrès au ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme."

Vente anniversaire

"1 an"

En remerciement, nous vous offrons des rabais allant jusqu'à

70%

sur toute la marchandise en magasin

boutique

marie hélène

Place Ste-Foy, Québec
Tél. 653-9297

PRÉVISION D'ARROSAGE DES PELOUSES

Pour les usagers du côté impair, s'il n'a pas plu, nous vous conseillons d'arroser vos pelouses durant une heure. Nous vous rappelons que les règlements municipaux interdisent l'arrosage le vendredi pour les usagers du côté pair pour les municipalités de Charny et Saint-Romuald.

LOTO-SÉLECT

Date: 08-07-81

NUMÉRO GAGNANT: 6357

Ventes: 114 537,50\$

dans l'ordre	14	1 854,60\$
dans n'importe quel ordre	331	77,20\$

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Composition

Composition de 52 numéros de la Gazette officielle du Québec — partie 1, de 3 index et d'environ 3 numéros spéciaux. Réunion d'information obligatoire tenue le 27 juillet à 9h30 au bureau de l'Éditeur officiel 1283, boul. Charest ouest 1er étage Québec.

Seules les soumissions des participants à la réunion d'information seront acceptées.

Clôture des soumissions: 31 juillet 1981 à 10h00

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la région immédiate de Québec sont admises à soumissionner.

Impression

Impression de 52 numéros de la Gazette officielle du Québec — partie 1, de 3 index et d'environ 3 numéros spéciaux. Réunion d'information obligatoire tenue le 27 juillet à 14h30 au bureau de l'Éditeur officiel 1283, boul. Charest ouest 1er étage Québec.

Seules les soumissions des participants à la réunion d'information seront acceptées.

Clôture des soumissions: 31 juillet 1981 à 16h00

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la région immédiate de Québec sont admises à soumissionner.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no 322-035-6340 — Réfection des toitures pour neuf (9) bâtiments dans le Parc des Laurentides, QC.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise; qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 10 juillet 1981 sur remise d'un montant de 5 \$ non remboursable.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
1369	impression de 3 100 000 enveloppes IE-68	Québec
1375	impression de 3 650 000 TP-1	Québec et Montréal

Clôture des soumissions: 22 juillet 1981 à 15h

1373	1 842 m ² de pèche de l'est, pin gris ou pin rouge; et 3 600 poteaux de garde-loues traités sous pression	Différents endroits	Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$42 000,00 ou chèque visé: \$21 000,00
1374	115 500 cartouches, cal 12 - munitions impression de 4 000 000 de formules TP-1 générale	Montréal et Québec	Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9 ou 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5
1376	impression de 5 400 000 formules TP-83 35 TP-83 V	Québec	La réception et l'ouverture des soumissions sont faites à 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9
1377	impression de 5 400 000 formules TP-83 35 TP-83 V	Québec	Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mardi, 4 août 1981
1378	impression de 3 500 000 guides	Québec	Le sous-ministre Pierre Michaud, ing.
1379	impression de 2 015 TP-1 abrégée	Québec	Projet 663-0509-1 — Pose de glissières de sécurité vis-à-vis les structures de signalisation sur l'autoroute 640 à l'intersection de la route 335 et de l'autoroute 640 dans la municipalité de Bois-des-Filons, comté de Groulx
1381	1 bâtiment préfabrique (12,912 m x 29,261 m)	Chutes aux Outardes	Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.
1383	1 bureau - logement préfabrique (7,2 m x 10,8 m)	Lac des Outardes, Mts Lagnier et Clovis	Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Clôture des soumissions:	24 juillet 1981 à 15h		Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$5 600,00 ou chèque visé: \$2 800,00
1378	impression de 3 500 000 guides	Québec	Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9 ou 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5
1379	impression de 2 015 TP-1 abrégée	Québec	La réception et l'ouverture des soumissions sont faites à 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5
1381	1 bâtiment préfabrique (12,912 m x 29,261 m)	Chutes aux Outardes	Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mercredi, 29 juillet 1981
1383	1 bureau - logement préfabrique (7,2 m x 10,8 m)	Lac des Outardes, Mts Lagnier et Clovis	Le sous-ministre Pierre Michaud, ing.
Clôture des soumissions:	28 juillet 1981 à 15h		Projet 778-5809-1 — Entretien, ménage au sous-centre d'Aylmer, 44, chemin Eardly, Aylmer, comté de Gatineau
1370	10 000 bandes magnétiques pour l'informatique — 2 400 pieds	Québec et Montréal	Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les documents à leur nom.
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents du projet.
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$650,00 ou chèque visé: \$325,00
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9 ou 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		La réception et l'ouverture des soumissions sont faites à 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mercredi, 29 juillet 1981
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Le sous-ministre Pierre Michaud, ing.
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Projet 320-0913-1 — Terrassement, gravillage, revêtement souple et aménagement des abords de route sur la 1ère Avenue, dans la municipalité de Lac St-Charles s.d., comté de Chauveau
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.
Clôture de la soumission:	5 août 1981 à 15h		Un versement de \$10,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS



705 AVIS DE DÉCÈS

CHOUINARD, Wellie COTE, Cécile DESGAGNES, Lucien DION, René DONNELLY, Stanislas DUSSAULT, Paul FALARDEAU, André FISET, Lumina GAUVREAU, Odélie GOULET, Paul-André KIROUAC, Madeleine LAMONTAGNE, Maurice LESSARD, Alice MARTEL, Jean-Baptiste POTVIN, Philippe-A. RANCOURT, Jean-Baptiste REMILLARD, Dorilla ROBICHAUD, Antoinette-Roger THIBAUT, Alphonse

CHOUINARD (Wellie) - A l'hôpital de l'Enfant Jésus, le 8 juillet 1981, à l'âge de 95 ans, est décédé M. Wellie Chouinard, époux de feu dame Alphéda Girard. Il demeurait au 12, rue du Couvent est, L'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 juillet à 15h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 738, av. Royale Beauport

à 14h40 pour l'église de l'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Mme Lucie C. Paquet, Brigitte Paquet, Eugène Blouin, Madeleine (Fernand Allaire), Pierrette (Almanzar Fortier), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. Uldéric Chouinard, M. et Mme Thomas Chouinard, Mme Henri Chouinard, Mme Mary Tremblay, M. Hidolla Lavoie, Mlle Anita Chouinard, Mme Edgar Tremblay, Mme Augustin Girard, Mme Berthe Tremblay, M. et Mme Gérard Girard, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. Pour renseignements: 661-9223.

COTE (Cécile) - Au CHUL le 8 juillet 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée Cécile Côté, fille de feu Désiré Côté et de dame Imelda Letellier, elle demeurait à Bienville, autrefois de St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 15h. Départ du salon Edouard Trahan 77 avenue Royale à 14h45, pour l'église St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre sa mère, ses frères sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Paul-Aimé (Marie-Jeanne Asselin), Lucien, Henri (Gilberte Fortier), Maurice (Alice Lapierre), Eugène (Hélène Mercier), Françoise (Mme Laval Ruel), Réjeanne (Mme Raymond Jolicœur), Edgar Asselin (Marielle Boucher), oncles, tantes, cousins et cousines, neveux et nièces. 81257

DION (René) - A Québec le 7 juillet 1981, à l'âge de 53 ans, est décédé M. René Dion, commerçant. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715, St-Vallier est. Un service sera chanté samedi le 11 juillet à 11h, en l'église St-François d'Assise, par le père Raymond Bernier, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, ses enfants et gendres: M. Jean Dion, M. et Mme Peter Olach (Hélène), M. Benoît Dion, M. Claude Dion; sa mère: Mme François Dion; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis-Philippe Dion (Marguerite Carreau), M. et Mme Charles Dion (Thérèse Gagné), M. et Mme Roland Dion (Yvette Demers), M. et Mme Roger Dion (Micheline Laberge), M. et Mme Robert Dion (Charlotte Maillois), M. le juge et Mme Rodolphe Roy (Françoise), M. et Mme André Tremblay (Jeannine), M. et Mme Rock Pelletier (Madeleine), M. et Mme Jean-Paul Nault (Diane), Mlle Rita Dion, ses associées: Mme Ida Garneau, M. Jean-Pierre Garneau, M. Claude Garneau, M. Paul-A. Girard. Ameublement de bureau La Capitale Inc., ainsi que ses neveux et nièces. Compensez l'envoi

A Giffard, le 4 juillet 1981, à l'âge de 15 ans et 6 mois, est décédée accidentellement, M. Eric Desgagnés, fils de M. Réjean Desgagnés et de dame Maria Harvey. Il demeurait au 2961 avenue Prévost, Giffard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 juillet, à 14h. Départ de la coopérative funéraire La Seigneuriale de Beauport 2150 Debois (Giffard) Ville de Beauport à 10h30 pour l'église St-Louis de l'île aux Coudres et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre sa mère et son père, sa sœur: Nadia;

des grands-parents: M. et Mme Narcisse Desgagnés (Georgienne); sa grand-mère maternelle: Mme Alida Harvey; ses oncles et tantes: M. et Mme Lionel Desgagnés (Ghislaine), M. et Mme Marcel Desgagnés (Jeanne-Mance), M. et Mme Marcelin Desgagnés (Rolande), M. et Mme Gérard Perron (marraine Thérèse Desgagnés), M. et Mme Germain Desgagnés (Jeannette), Mme Judith Desgagnés, Cpt. Luc Harvey (Fernande), M. et Mme Gaëtan Chamberland (Lisette Harvey), M. et Mme Yves Harvey (Rose-Aline), M. et Mme Jacques Auger (Donatée Harvey), parrain Léonard Harvey (Claudia), ainsi que plusieurs cousins et cousines et de nombreux amis. Pour informations: 663-4735. 81024

de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S6. Pour renseignements: 529-3371. 81010

DONNELLY (Stanislas) - A Giffard, le 9 juillet 1981, à l'âge de 69 ans et 8 mois, est décédé M. Stanislas Donnelly, époux de feu dame Cécile Fournier. Il demeurait 2391 avenue St-Georges, Giffard. Les funérailles auront lieu samedi, 11 juillet, à 14h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 3221 av. Royale Giffard

à 13h45, pour l'église St-Ignace de Loyola, Giffard, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses enfants, Michel, Normand (Jacqueline Dionne), Hélène (Roger Genest), ses sœurs, Colette (René Gignac), Annette (Léo Bourgeois), sa belle-sœur Mme Simone Donnelly ainsi que plusieurs autres beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14 à 17h., et de 19 à 22h. Pour renseignements: 661-9223. 81206

DUSSAULT (Paul) - A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 9 juillet 1981, à l'âge de 70 ans, est décédé Monsieur Paul Dussault, retraité des Arsenaux canadiens, époux de dame Thérèse Masson. Il demeurait au 101, rue Fraser, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet, à 11h. Départ de la maison Gilbert & Turgeon Ltée 9, rue Commerciale Bienville

à 10h45 pour l'église de Bienville et de là à la Corporation du cimetière Mont-Marie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Yves Couture (Claire Dussault) de Ville St-Laurent, Dr et Mme Pierre Dussault (Madeleine Lavoie) de Ste-Foy, M. et Mme Pierre Bernier (Nicole Dussault) de Lévis, M. et Mme Michel Dussault, ingénieur, (Louise Robitaille) de Ville St-Laurent, M. et Mme André Girard (Mme Hélène Dussault) de Ville St-Laurent; ses petits-enfants: Martin Couture, Marie et Guy Dussault, Louis, Marc et Mélanie Bernier, Paul, Alain et Rosanne Dussault; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Jacqueline Dussault, Dr et Mme Guy Fortier (Jeannette Dussault) de Gaspé, M. et Mme Roger Baillargeon (Madeleine Dussault), M. et Mme Guy Dussault (Mariette Nadeau) de Alma, M. et Mme Edouard Dussault (Claire Lamontagne), M. et Mme Jacques Dussault (Adrienne Vézi-na) de Lévis, Mme Louise Dussault Pigeon, de Gaspé, M. et Mme André Dussault (Thérèse Malouin) de Québec, M. et Mme Paul Giguère (Suzanne Dussault) de Montréal, M. et Mme Jean Dussault (Jeannine Dean) de Hull, Mme Paulette Masson Morneau, M. Robert Masson, M. Marcel Masson Lemay, M. et Mme Pierre G. Masson (Marthe Bégin). 81023

FALARDEAU (André) - A Québec, le 8 juillet 1981, à l'âge de 78 ans, est décédé M. André Falardeau époux de dame Alice Arcaud. Il demeurait au 289 Principale, St-Alban. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 11h. Départ du funérarium Guy Denis Ltée 264 Principale St-Alban à 10h45 pour l'église

St-Alban et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille Martha, son gendre Julien Hardy ses petits-enfants Marie-Josée et Annie, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs Mme Lucienne Bertrand, M. et Mme Donat Leclerc, M. et Mme Emilien Falardeau, Mme Emilienne Tremblay, Mme Catherine Beaudet, M. Omer Falardeau, M. et Mme Roland Massicotte, M. et Mme Eugène Beaudet, M. Paul Perreault, Mme Blanche Falardeau, M. et Mme Lucien Arcaud, M. et Mme Charles-Auguste Arcaud, M. et Mme Gérard Perron, M. et Mme Gérard Perron ainsi que plusieurs cousins et cousines neveux et nièces. 81225

FISET (Lumina) - A l'Hôpital Général, le 8 juillet 1981, à l'âge de 98 ans et 11 mois, est décédée Mlle Lumina Fiset, fille de feu M. Alphonse Fiset et de feu dame Aurélie Audibert. Elle demeurait au 135 boul. Charest Est. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 juillet, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 253 St-Joseph Est à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces et de nombreux arrière-petits-neveux et nièces, ainsi que plusieurs cousins et cousines. Elle sera exposée à compter de vendredi, le 10 juillet, de 19 à 22 heures. Pour renseignements: 529-3371. 81060

GAUVREAU (Odélie Goulet) - A St-Lazare, Cte. Bellechasse, le 9 juillet 1981, à l'âge de 94 ans et 10 mois, est décédée dame Odélie Goulet, épouse de feu Pierre Gauvreau, elle demeurait à St-Lazare, Cte. Bellechasse. Les funérailles auront lieu lundi le 13 juillet à 11h. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. St-Lazare

à 10h45, pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière Belmont de Québec. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et son frère, Yvonne Goulet, M. Wilfrid Goulet, Mme Alphonse Audet (Corinne), Blanche Goulet, ses neveux et nièces Goulet et Gauvreau. Direction des funérailles Roy & Rouleau Inc. St-Damien, Cte. Bellechasse. 81277

GOULET (Paul-André) - A Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard, le 5 juillet 1981, à l'âge de 22 ans, est décédé M. Paul-André Goulet, fils de M. Irénée Goulet et de dame Claudette Jobidon. Il demeurait au 21 rue St-Pierre, Margot. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 juillet, à 13h30. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 208 boul. L'Ormière Neuchâtel

à 13h, pour l'église St-Pie X et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre ses parents, sa sœur et son frère: France, Louis, son amie Carole Primeau, ses grands-parents M. et Mme Paul-Henri Jobidon, Mme Eglantine Goulet, ses oncles et ses tantes: Mme Lise Jobidon, M. Michel Jobidon, André et Ginette Cousineau, Renaud et Jocelyne Auclair, Paul-André et Pierrette Jobidon, Gilles et Lucille Rivier, Denis et Elisabeth Jobidon, plusieurs cousins et cousines et de nombreux amis. Le funérarium sera ouvert à compter de 14h., jeudi, le 9 juillet. Pour renseignements: 529-3371. 81075

KIROUAC (Madeleine Allaire) - A l'Hôpital St-François d'Assise, le 8 juillet 1981, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Madeleine Allaire, épouse de M. Robert Kirouac. Les funérailles auront lieu lundi, 13 juillet, à 9h30. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc. 224 ouest, St-Vallier à 9h10, pour l'église de St-Pie X, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants et gendres, Nicole (Jacques Plante), Jocelyne (Jean-Luc Gagnon), ses sœurs, frères, belles-sœurs, beaux-frères, Jean-Paul (Cécile Vallières), Jacqueline (Allaire Jobin), Jeannine (William Gagné), Raymond (Marlette Dallaire), Maurice (Gaby Pépin), Gabriel, Rita, André (Pauline Mercier), Hélène (Paul Vézi-na), ses petits-enfants Patricia, Véronique, Marie-Eve, Sébastien, plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines. Salon fermé entre 17 et 19h. 81200

POTVIN (Philippe Auguste) - A l'hôpital Laval le 8 juillet 1981, à l'âge de 77 ans et 4 mois, est décédé M. Philippe Auguste Potvin, époux de feu dame Véronique Parent. Il demeurait au 253, St-Gustave, Beauport. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 15 heures. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 11241, av. Royale Beauport

à 14h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Mme Eliane Larsen-Potvin, Gaston (Lauriane Dupont), Jean-Guy (Rachel Harvey), Jacques (Yolande Johnston), Yvon (Denise Leclerc), Gilles (Lisette Blouin), Pierrette, Michel (Agathe Simard), Denise (Raymond Boudreault), Hélène, ses belles-sœurs, Mme Marie-Laure Grenier, Mme Alice Cliche, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. Pour renseignements: 661-9223. 81068

RANCOURT (Jean-Baptiste) - A Québec, le 8 juillet 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Rancourt, employé du journal Le Soleil, époux de dame Jeanne Thérèse. Il demeurait au 325 Saint-Vallier est, Québec. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 juillet, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 253 Saint-Joseph est à 13h45, pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils: M. Jean-François Rancourt; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Gustave Poulin, M. et Mme Donat Théberge, M. et Mme Eugénie Théberge, M. Germain Théberge, M. Léo Théberge, M. et Mme Rosario Garant, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 81200

REMISSARD (Dorilla) - A la maison mère des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpetuel Secours de St-Damien, Bellechasse, le 8 juillet 1981, à l'âge de 91 ans et 10 mois, est décédée sœur Dorilla Remissard (St-Cyrille), née à St-Léon-de-Standon, dont 73 ans de vie religieuse. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 9h30. Départ du salon funéraire de la maison mère à 9h15 pour la chapelle de la maison mère et de là au cimetière de la communauté. Direction des funérailles Roy & Rouleau Inc. St-Damien, Cte. Bellechasse. 81270

ROBICHAUD (Antoine-Roger "Tony") - A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 juillet 1981, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Antoine-Roger (Tony) Robichaud, époux de dame Marthe Chamberland, infirmière. Les funérailles auront lieu en l'église de St-Philippe-de-Néry, samedi le 11 juillet 1981 à 14h. Départ du salon Robitaille & Gallant Enr. Rue Principale St-Philippe-de-Néry à 13h50 pour l'église de St-Philippe-de-Néry et de là au cimetière paroissial. M. Robichaud était à l'emploi d'Air Canada il a habité Montréal pendant plusieurs années, depuis 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

REMISSARD (Dorilla) - A la maison mère des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpetuel Secours de St-Damien, Bellechasse, le 8 juillet 1981, à l'âge de 91 ans et 10 mois, est décédée sœur Dorilla Remissard (St-Cyrille), née à St-Léon-de-Standon, dont 73 ans de vie religieuse. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 9h30. Départ du salon funéraire de la maison mère à 9h15 pour la chapelle de la maison mère et de là au cimetière de la communauté. Direction des funérailles Roy & Rouleau Inc. St-Damien, Cte. Bellechasse. 81270

ROBICHAUD (Antoine-Roger "Tony") - A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 juillet 1981, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Antoine-Roger (Tony) Robichaud, époux de dame Marthe Chamberland, infirmière. Les funérailles auront lieu en l'église de St-Philippe-de-Néry, samedi le 11 juillet 1981 à 14h. Départ du salon Robitaille & Gallant Enr. Rue Principale St-Philippe-de-Néry à 13h50 pour l'église de St-Philippe-de-Néry et de là au cimetière paroissial. M. Robichaud était à l'emploi d'Air Canada il a habité Montréal pendant plusieurs années, depuis 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme Reine Dion Zizka ainsi que les familles Dion et Zizka remercient bien sincèrement tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de la maladie et du décès de M. C.W. Zizka, du 1/2 an, il était domicilié à

MAHEUX (Gaston) - Mme Carmen Verreault - Maheux et enfants Louise, André, Odette et Daniel Dorion, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gaston Maheux, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 81061

ZIZKA (C.W.) - Mme